



Une autre voie nous conduit au même résultat. Il a été ajouté législativement aux crédits primitifs de l'exercice 1842 des crédits additionnels de diverses natures pour. . . 60,408,190

Il a été payé, pour les dépenses des exercices clos portées pour mémoire au budget. . . 5,048,003

Total. . . . .	65,456,193
Mais les crédits annulés définitivement par suite d'économies opérées dans l'administration s'élèvent à. . . . .	32,679,277
Ce qui réduit les excédans des dépenses sur les évaluations premières à. . . . .	32,776,916
D'un autre côté, les recettes réalisées ont dépassé ces mêmes évaluations de. . . . .	77,061,891

La différence reproduit l'amélioration que nous avons trouvée plus haut, ci. . . . . 44,284,975

Ainsi, messieurs, si l'opinion publique s'est préoccupée souvent des crédits supplémentaires qui viennent s'ajouter aux prévisions, soumises d'abord aux votes des chambres, cette sollicitude salutaire, et que nous partageons, doit se calmer, en ce qui concerne l'exercice 1842, puisque les dépenses n'ont dépassé les évaluations que de 32 millions, tandis que l'excédant des recettes s'est élevé à 77 millions, et a permis de supporter le lourd fardeau des charges antérieures sans que la situation finale fût aggravée, et en faisant ressortir, au contraire, une amélioration assez sensible.

A la vérité, il n'en avait pas été ainsi, à beaucoup près, pour les budgets de 1840 et 1841; mais comment s'en étonner, quand on se souvient des circonstances calmes et pacifiques au milieu desquelles ils avaient été votés, et des événemens graves qui se sont accomplis pendant leur cours. En retranchant, comme il est juste de le faire, ces deux années exceptionnelles des dix qui se terminent au 1<sup>er</sup> janvier 1843, on reconnaît que, sur les huit autres, il y en a deux seulement pour lesquelles le règlement du budget a présenté une situation moins favorable que le vote primitif. Les six autres offrent, au contraire, des améliorations montant ensemble à 88,450,937 fr., tandis que les diminutions des deux premières réunies ne forment que la somme de 2,872,021 fr.

En signalant des résultats si différens de ceux que l'on suppose généralement, ce n'est pas un encouragement que nous entendons donner à l'ouverture des crédits supplémentaires. Il n'est qu'une considération qui puisse les justifier, leur nécessité, et nous croyons que les faits authentiques que nous venons de faire ressortir, sont un motif de plus pour que cette condition essentielle soit toujours observée. Nous devons tous faire nos efforts pour que l'avenir l'emporte même sur le passé.

Le budget de 1843 se réglera-t-il aussi dans une condition meilleure que lorsqu'il a été voté? C'est ce que les aperçus, auxquels nous devons nous arrêter en ce moment ne semblent pas indiquer. Le découvert de cet exercice, porté, dans la loi du 14 juin 1842, à 37,363,817 francs, était évalué par nous, il y a un an, compensation faite avec un accroissement dans les recettes de 31 millions, à 52 millions environ. Aujourd'hui, quoique nous estimions cet accroissement à 45 millions au moins, les crédits supplémentaires dont nous venons de vous demander la régularisation, et dans lesquels se trouvent compris quelques reports de 1841 pour travaux extraordinaires, doivent faire élever à 69 millions environ l'excédant des dépenses sur les recettes de 1843. Il faudrait une réduction de près de moitié dans ce chiffre pour arriver au-dessous de celui qui figure dans la loi du budget. Quelque encourageant que soit l'exemple de l'exercice 1842, on ne saurait se flatter d'obtenir une atténuation aussi considérable; l'expérience constante du passé, en ce qui concerne les différences entre les situations provisoires et les réglemens définitifs des budgets, nous autorise cependant à espérer une amé-

lioration notable dans les résultats de celui de 1843.

L'exercice 1844 ne fait que commencer, et on ne peut se offrir que des appréciations bien conjecturales. Nous en évaluons les recettes, d'après les recouvrements de 1843, en déduisant toutefois de ceux-ci près de 3 millions, parce que l'élevation du prix des sels et des boissons nous fait prévoir un affaiblissement dans les produits, et en ajoutant à peu près la même somme pour circonstances particulières à l'année 1844. Nous avons, d'un autre côté, pour calculer les dépenses, recueilli près de nos collègues des renseignements sur leurs budgets probables, dont une portion est déjà comprise dans la loi qui vient de vous être présentée, et d'après ces divers élémens, nous croyons pouvoir réduire, par aperçu, à 25 millions environ le découvert de cet exercice, qui s'élevait, d'après le budget et trois lois spéciales votées dans la session dernière, à 27,427,836 fr.

Nous ne devons pas omettre de rappeler que les services qui donnaient habituellement lieu à des crédits supplémentaires ont été beaucoup plus largement dotés dans le budget de 1844 que dans les budgets antérieurs, et que le chiffre de ces crédits en sera diminué d'autant.

Quelques chiffres résumeront brièvement les changemens survenus dans la situation des exercices qui ont précédé celui sur le budget duquel vous allez être appelés à statuer.

En présentant le budget de 1843, mon prédécesseur évaluait le découvert des trois exercices 1840, 1841 et 1842, à 372,443,207 fr.

L'année dernière, celui des quatre exercices 1840 à 1843 était présumé devoir s'élever à 371,609,072 fr.

Aujourd'hui nous trouvons, pour le total des découverts des cinq exercices 1840 à 1844, seulement 360,616,239.

Les exercices 1843 et 1844 entrant pour 94 millions dans ce résultat, c'est, en définitive, une amélioration de 106 millions sur les trois autres exercices.

Comme cette situation est susceptible de s'améliorer, on ne s'étonnera pas que nous répitions, avec plus de confiance encore que nous ne le disions il y a un an, qu'après 1846 les réserves de l'amortissement seront disponibles pour les grands travaux publics. Il est même permis d'espérer qu'une partie des réserves de 1846 pourra recevoir cette destination.

Au 1<sup>er</sup> janvier 1845, les réserves des années 1842, 1843, et 1844 auront été réalisées. Elles s'élèveront à 209,314,974 fr., et les découverts des cinq exercices ne pèseront sur la dette flottante que pour 151,301,265 fr.

Cette dette, chargée en outre des anciens découverts, dont le chiffre s'élève, comme on sait, à 256,028,259 fr., doit aussi faire face, avec l'aide des anticipations constantes des recouvrements de chaque exercice sur l'acquittement des dépenses, à l'excédant des payemens de travaux publics extraordinaires sur la partie déjà émise de l'emprunt destiné à les solder, et aux dépenses de chemins de fer consacrées par la loi du 11 juin 1842.

L'exercice 1842 ne lui a imposé aucune charge pour le premier objet; les payemens sur travaux publics ne s'étant élevés qu'à 74,705,111 fr., et étant ainsi restés de 204,889 fr. au-dessous des 75 millions affectés à cet exercice; sur les 150 millions réalisés de l'emprunt. Comme le crédit de 75 millions avait été augmenté, par une loi spéciale, de 14,800,000 fr., la portion de crédit non employée à reporter à l'exercice 1843 monte, en totalité, à 15,094,889 fr.

Les payemens pour les chemins de fer ont été seulement de 1,364,508 fr., laissant, sur les 15,500,000 fr. de crédits ouverts, un disponible de 14,135,492 fr. à transporter à l'exercice 1843.

Nous ne pouvons présenter encore des résultats définitifs pour ce dernier exercice; mais nous ne nous écartons pas beaucoup de la réalité en évaluant de 118 à 119 millions la dépense effectuée pour travaux à la charge de l'emprunt, dépense qui, comprise au budget pour 75 millions, s'est accrue des reports de

1842 et de crédits ouverts par des lois spéciales; et à 39,500,000 fr. celle des chemins de fer. Défalcaction faite de 75,294,889 imputables sur le premier tiers de l'emprunt, il est resté en 80 millions à supporter par la dette flottante, et recouvrer moitié sur la portion non négociée de l'emprunt, et moitié les réserves de l'amortissement qui seront disponibles après extinction des découverts des budgets ordinaires.

Non-seulement il a été facile de pourvoir à tous ces besoins avec les ressources habituelles de la dette flottante; mais, au lieu que, l'année dernière, nous laissions entrevoir une légitime inquiétude dans l'intérêt des bons citoyens, comme un moyen de tenir maîtres du moment de la négociation de l'emprunt; nous avons dû baisser le taux de cet intérêt, pour empêcher les caisses de s'élever à un taux exagéré, au détriment à la fois la circulation et du trésor.

Nous avons également réduit les avances des receveurs généraux, autant que nous l'ont permis les règles de prudence qui doivent toujours être observées en pareille matière.

Ces mesures ont produit l'effet que nous en attendions, néanmoins les encaisses du trésor sont restées plus que suffisantes pour parer à toutes les éventualités. Dans de telles circonstances, il nous a paru opportun, et nous espérons que vous nous approuverez, de ne pas faire usage, pendant l'année qui vient de finir, de la faculté qui nous était donnée par la loi, d'émettre tout ou partie des deux derniers tiers de l'emprunt; nous avons jugé préférable de laisser le premier se classer définitivement et le crédit public se développer. Nous le pouvions sans danger, puisque la situation nous permettait de vous déclarer, comme l'année dernière, que, tout en nous réservant le droit de profiter des circonstances favorables nous avons toute liberté d'attendre le moment le plus convenable pour la négociation du surplus de l'emprunt.

Les journaux allemands, contenant les nouvelles les plus précises de Goritz du 7 janvier, disent que l'état du duc d'Angoulême a empiré à tel point que tout fait présager sa fin prochaine.

La Gazette de Cologne contient une correspondance de Vienne en date du 9 janvier qui mande, au contraire, qu'une amélioration sensible se manifeste dans l'état du duc d'Angoulême.

Il paraît donc que la nouvelle, donnée par la Gazette de France, du décès du duc était prématurée.

Un correspondant de la Gazette Universelle d'Augsbourg, et d'ailleurs bien informé, assure, que le duc de Bordeaux avait eu d'abord l'intention à son arrivée, en Angleterre, d'adresser au moyen d'une lettre autographe à la reine Victoria d'être reçu officiellement par la cour de Windsor. Les libéraux les plus influens avaient applaudi à ce projet, mais le duc de Levis serait parvenu à le faire abandonner, en observant au prince, qu'il n'y a en France que la roi et ses partisans qui attachent du prix à l'alliance avec la Grande-Bretagne, mais que les sentimens de la nation étaient très-anti-anglais; et que par conséquent, plus le prince se tiendrait éloigné de la cour d'Angleterre et plus il pourrait compter sur les sympathies de sa patrie.

Ce qui ferait douter de la vérité du fait, rapporté par le correspondant de la feuille d'Augsbourg, c'est qu'il est difficile de concevoir, que le duc de Bordeaux ait pu se flatter au seul instant de la possibilité de voir la démarche dont on lui prête le projet, couronnée de succès. Il est donc probable que la remarque du duc de Levis est une invention, destinée à faire tourner à l'honneur du prince, une circonstance qui sans cela aurait pu jeter du découragement dans les rangs de son parti. D'un autre côté, la réception du duc de Bordeaux par la cour de Windsor, eût été un événement, dont les libéraux auraient trop habilement tiré parti, pour qu'il se soit permis de croire, que l'observation du duc de Levis eût été considérée comme assez prépondérante, pour faire renoncer à

fert. J'ai mis le pied sur mes ressentimens et sur mes souvenirs, j'ai jeté ma dignité à terre comme un lâche jette ses armes, je m'étais dit: Il faut faire ma vie comme chacun fait si bien à présent, il faut tout oublier quand on est pauvre, et marcher à la fortune d'un pas égoïste, sans regarder derrière soi, sans se souvenir d'un père mort sur un grabat, d'une mère morte sans sépulture; il faut penser à soi d'abord, et oublier que la mort nous délivre bientôt du dernier fardeau que nous a légué la famille.

Mlle Durand est toute-puissante sur l'esprit de mon patron: je saluerais avec tout le respect possible la fille du spoliateur de mon père; elle s'est plainte à son tuteur de ce qu'un jour mon regard avait osé braver le sien, je baiserais les yeux devant elle. M. Simon a voulu me châtier de cette impertinence, j'ai accepté le châtiement; et il ne m'a pas de ma lâcheté.

N'ai-je pas appelé cela tout-à-l'heure du courage? oui vraiment, et maintenant dites-moi, Jules, est-ce du courage, est-ce de la lâcheté? Où donc est le vrai mot des choses d'ici-bas? Et qu'importe de quel nom il faut les appeler, pourvu qu'elles nous servent à parvenir? Oh! je parviendrai, Jules, je parviendrai. Il arrivera un jour où je serai son égal, un jour où je pourrai peut-être l'atteindre dans le monde orgueilleux et opulent où elle va cacher son nom déshonoré sous un noble nom, où elle va confondre sa fortune volée dans le loyal héritage d'une illustre et honnête famille. Puisque c'est l'argent qui est la vertu, j'aurai de l'argent.

Or, comme j'étais allé chez Mlle Durand avec ces sentimens dans le cœur, comme je ne l'enviais plus, comme je ne la plaignais plus d'être ce qu'elle est, j'ai été parfaitement à l'aise dans ce salon dont hier j'avais peur de franchir le seuil.

Vos préceptes sont bons, mon ami; ils m'ont tellement changé, qu'ils ont, pour ainsi dire, refait mon être tout entier. Je l'ai regardée et je l'ai trouvée moins belle, je l'ai écoutée et j'ai trouvé sa voix moins douce; mais je ne suis pas allé jusqu'à la trouver laide, je ne suis pas allé jusqu'à trouver sa voix aigre et criarde, je ne suis pas allé jusqu'à l'injustice et la haine, je me suis arrêté à l'indifférence. Je vous l'ai déjà dit, je suis calme, je suis fort, je suis content de moi.

Jules, Jules. . . je mens, je mens, je mens. J'ai la tête qui brûle, j'ai le cœur qui pleure; je l'aime, j'en perds la raison, je voudrais en mourir. Oh! que j'ai souffert. . . j'ai bien souffert. Mais elle n'a rien vu, je vous le jure, elle n'a rien vu. Quand je suis arrivé, elle saluait M. de Bellestar; quand elle m'a aperçu, elle a eu l'air surprise. A-t-elle été étonnée de ce que j'osais venir, moi qui elle avait si légèrement invité? Quel que soit le sentiment qu'elle a éprouvé, j'ai été fort contre son émotion, et je ne lui ai rien montré du transport de rage qui me dévorait en la voyant parler à cet homme que je hais.

Cependant, je dois vous le dire, c'a été là l'effort le plus cruel que j'aie eu à faire sur moi-même. Une fois cette première douleur domptée, j'ai senti toutes les autres, mais, pour ainsi dire, sans qu'elles m'aient ému. Figurez-vous un homme si bien enchaîné de tous ses membres, si bien lié au poteau qui le tient, la tête serrée au gibet, la bouche bâillonée, l'œil fermé, tellement privé de tout mouvement qu'on ne puisse savoir si c'est un homme ou un cadavre que le bourreau vienne et le flagelle d'un fouet ardent: rien ne bondit, rien ne se défend, le torturé est immobile et muet: qui peut dire qu'il souffre? Son visage, peut-être, son visage qui pâlit et dont les traits se crispent par la douleur. Sa volonté a été plus puissante que les liens de cordes et de fer qui maintiennent le patient. Mon visage n'a point pâli, et tout est resté immobile en moi.

Mais quand on détache le condamné du gibet, alors éclate sa douleur: moi aussi j'ai repris la liberté de mes pleurs et de mes cris, et je pleure, et je vous dis: Je l'aime; je l'aime encore plus à cette heure que je ne ne l'aimais hier. . .

je l'aime! Oh! tenez, c'est une horrible torture!

Si vous aviez vu comme elle était charmante et belle! Quelle grâce, quel éclat, quel charme indicible, quel enivrant parfum d'antiquaire empur! Oh! que cette femme serait bien la reine du monde! Et puis voyez-vous, Jules, elle est bonne, je suis sûr qu'elle est bonne, elle l'est pour tous, elle le veut pour moi et elle savait ce que je suis, car elle ne le voit pas, j'en suis sûr, j'en suis sûr, elle m'a dû l'offenser. Elle ne me dévrait rien, elle m'a appelé ignominieusement à sa fête, ce qu'elle a appelé la fête de ses amis la fête de sa famille.

Faites, mon Dieu, qu'elle ne sache jamais les ressentimens que je devrais avoir contre elle; faites que devant tant de beauté et de vertu, toutes les haines se changent en pardon. A qui donnerez-vous donc le bonheur, mon Dieu, si ce n'est à l'innocence et à la faiblesse!

Car nous sommes des lâches, nous autres hommes; lorsque nous parlons de malheurs. Est-ce que dans notre époque la vie n'est pas aussi triste à celui qui la commence avec rien qu'à celui qui la commence avec la fortune? Comptons les hommes qui tiennent aujourd'hui la société dans leurs mains, nous en trouverons plus, parmi les arrivés, de ceux qui se sont partis qu'avec leur force et leur volonté, que de ceux à qui les avantages de la richesse et de la naissance sembleraient avoir rendu la route facile.

C'est ma tante d'être si peu que je suis; j'ai marché dans ma vie en enfant craintif et sous la férule d'une vicieuse femme, de peur de quelques cris, de quelques reproches; je me suis vendu au salaire que j'avais promis de rapporter chaque jour, je n'ai été jusqu'à présent que l'ouvrier qui a gagné de son pain, qu'il doit à un autre: n'ai-je donc pas autre chose dans la tête et dans le cœur, ne fût-ce que pour remplir plus dignement ces devoirs auxquels j'ai tout sacrifié? C'est que la misère dégrade, Jules; c'est que la voix qui vous répète sans cesse: il me faut le pain d'aujourd'hui et le pain de demain, pose entre vous et l'avenir une barrière au delà de laquelle on n'ose pas regarder; ou plutôt, Jules, je le sens maintenant, lorsqu'il y a quelques jours je ne sentais pas ma misère, c'est qu'il y a quelques jours je ne l'aimais pas.

Mais. . . elle va se marier, et tout ce que je pourrais tenter pour conquérir le droit de lui dire que je l'aime, tout cela ne me servirait de rien. Pourquoi donc me plaindre? ai-je besoin de plus que je n'ai? Je suis bien à ma place, puisque ma place ne peut pas être près de Sabine.

Sabine! . . . je l'ai enfin osé écrire ce nom que toutes ces jeunes bouches tréjudaient avec des accents amis, durant cette longue soirée. Il me semble que si j'osais le dire, moi; que si j'osais appeler Sabine, et qu'à ce nom elle se tournât vers moi, ce serait un bonheur après lequel je voudrais mourir. Adieu, Jules, adieu; j'ai tenu ma promesse, je vous ai raconté tout ce qui s'est passé dans cette soirée; qui n'est pas encore finie pour moi, car je vois encore tourbillonner tous ces essaims de blanches jeunes filles, j'entends le murmure joyeux de leurs voix fraîches et sonores; et Sabine qui me sourit doucement. Oh! misère et exécution! ce sourire est pour M. de Bellestar! Tenez! . . . je tuerais cet homme! . . . je ne veux plus vous écrire, je deviens fou. Oh! je comprends maintenant les gens qui s'enivrent pour oublier; si j'avais là. . . je ne sais quoi, j'en boirais jusqu'à tomber mort. . . Mais il faut que je travaille demain, moi. . .

Adieu, Jules, adieu; ne me plaignez pas de l'aimer, j'aime mon amour. Il me brise le cœur, et je l'aime. . . l'aime mieux la douleur qui me vient d'elle, que le bonheur que Dieu m'enverrait sans elle! Adieu.

SYLVESTRE.

TROISIÈME LETTRE VOLÉE,  
De Sabine à Mlle Aurélie de S. . . . .  
Aurélien, as-tu brûlé la lettre que je t'ai écrite? Non pas la première, non

pas celle où je t'ai raconté mes courses avec ma tutrice, ma rencontre avec M. de Prozny, dans les magasins de la Ville de Paris, et mon entretien avec mon tuteur; non, c'est celle d'hier, celle que je t'ai montrée lorsque tu es venu à celle où, folle que j'ai été, j'ai mis ce mot honteux que je n'avais pas osé mettre dans ma première lettre. Je n'avais pas osé te l'envoyer; pourquoi as-tu voulu l'emporter? Pour avoir, as-tu dit, tout le roman de ma passion. . . Oh brûle-la, anéantis à tout jamais cette misérable confiance d'un moment de folie. Cet homme n'a rien dans le cœur! Il est venu à cette soirée où tu n'as pas pu venir. C'est un homme charmant, de manières excellentes; il a de l'esprit, du savoir, de l'éducation; il a de tout, mais il n'a pas de cœur. . . Je l'ai senti, je l'ai à la fin senti. Il a été là devant moi cet homme qui doit me haïr, il a été comme le premier venu, rien ne l'a gêné, ni ses ressentimens, ni son bon accueil; il a parlé à M. de Bellestar.

En vérité, c'est un bonheur pour moi. Je te l'avoue, j'avais je ne sais quels remords d'envoyer à M. de Prozny cent mille francs dont je t'ai parlé. Quoiqu'il ne dut pas connaître la main qui lui faisait cette aumône, j'avais peur de blesser la fierté délicate de son âme. Va, va, maintenant je suis sûre qu'il prendra l'aumône, dût-il savoir que c'est moi qui la lui jette. Oh! je le hais et je le méprise! cet homme; ne m'a-t-il pas fait faire un rêve si insensé, que je pleure en pensant que j'ai pu le croire!

Oh! brûle ma lettre, Aurélie, brûle ma lettre, ou plutôt renvoie-la moi. . . n'est que lorsque je l'aurai moi-même anéanti que je serai tranquille. J'aurais voulu que tu fusse là, Aurélie; toi qui sais ce que je pense, toi qui es plus que que je croyais de lui. Tu aurais ri de ma folie, et peut-être, en lisant ma lettre, te demandes-tu ce que je veux dire, cherches-tu ce qui m'arrête, l'imagines-tu qu'il s'est passé quelque chose d'extraordinaire.

Il ne s'est rien passé, si ce n'est que nous avons été trois heures entières dans le même salon, à côté l'un de l'autre, et que c'a été pour lui comme si je n'y avais pas été. Qu'avais-je donc vu, ou plutôt qu'avais-je cru voir? J'avais rêvé une haine et j'avais trouvé deux de l'apaiser; puis la dernière fois que j'ai parlé et qu'il m'a jeté un regard. . . tu sais. . . tu sais, ce regard où il y avait tant d'étonnement et de bonheur, j'ai rêvé. . . mais enfin, que veux-tu? la faute de mon cœur restera entre toi et moi, et quand la poitrine colère que j'éprouve contre moi-même sera passée, nous en rirons probablement toutes les deux ensemble. En commençant cette lettre, il me semblait que j'avais mille choses à te dire; mais, en vérité, excepté de te recommander encore de brûler ma lettre, je ne vois pas pourquoi je t'écrirais plus longtemps. Je cherche, il me semble que j'ai la tête vide. Non, je n'ai plus rien à te dire. Toi qui n'es qu'une disposée, tâche de venir me voir, je suis horriblement malade. . . c'est comme j'avais le cœur vide aussi. Adieu.

Voici donc ces deux lettres. Pour ma part, je n'ai rien à dire à leur sujet, ce n'est que je suis parfaitement mécontent de mon espion; car il y a eu une lettre écrite à Mlle Aurélie de S. . . que celle-ci a emportée, et le drôle n'a pu voler cette lettre qui pouvait être fort importante. Peut-être la retrouverons-nous, et, si cela arrive, je vous l'enverrai immédiatement; à moins que celle que vous venez de lire ne soient le dénouement que je demandais.

Le 30, à minuit.

Mettez au bas de ceci: La suite à demain. Mon espion vient de m'apprendre que la fameuse lettre que je lui reprochais d'avoir négligé à être volée à Mlle Aurélie de S. par un autre que par lui. Il est impossible que cela n'amène quelque nouvel incident.

(La suite à demain.)

et d'écouter à la reine, s'il y avait eu la moindre chance  
voir accueillir la demande, que l'on s'était proposé de  
fallait en croire le correspondant de la Gazette d'Augs-  
avons reproduit d'après le *Moniteur-Parisien* la récep-  
du duc de Bordeaux au collège d'Oscott; notre impartialité  
admettre également la réclamation suivante:  
Kiltingen, le 12 janvier 1844.  
vons de lire dans votre feuille un article emprunté au  
*Moniteur-Parisien*, qui rend compte d'une visite que le duc de  
Oscott a faite au collège d'Oscott (et non Aescott) près Bir-  
man. Si d'une part cet article est écrit peut-être avec une  
plaisante ironie, il est certain, d'autre part, que les faits y  
impudemment dénaturés. J'occupe à ce collège la place de  
de musique et de langue allemande, et par conséquent  
une part très-active à l'exécution des fêtes de réception  
ont été données à ce prince. J'ai lu au sujet de cette visite  
de rapports tant véridiques que mensongers dans les  
anglais, n'ayant quitté l'Angleterre que le 27 décem-  
pour aller passer les vacances de Noël dans ma patrie, je  
vous communiquer les données suivantes, comme entière-  
conformes à la vérité:  
Y a en Angleterre neuf collèges catholiques, parmi les-  
occupent le premier rang; il n'y en a qu'un, celui de  
dans le Yorkshire, qui soit dans les mains des jé-  
et les autres collèges, notamment celui d'Oscott,  
d'entretenir avec lui des relations d'intime amitié.  
les deux ans que j'ai passés à Oscott, je n'y ai jamais vu  
un jésuite; il n'y en avait pas non plus dans la suite du  
lors de la visite qu'il a faite au collège. Sa suite nese  
passait que de trois séculiers et de quelque domestiques.  
ant à la déclamation d'une scène d'*Athalie*, dont parle l'ar-  
suscité, c'est une pure invention. Il est facile de s'a-  
voir que la feuille ministérielle française attache une très-  
importance à l'exécution des deux airs *God save the*  
*king* et *Vive Henri IV*. Mais voici comme les choses se sont  
passées: Le *Vive Henri IV*, arrangé pour un orchestre com-  
plet, a été joué à l'arrivée du duc et au commencement du con-  
cert qui fut donné le soir du même jour; ensuite l'on a exécuté  
deux solos de musique et de chant, entremêlés de quelques  
morceaux composés et adressés au prince par les élèves du  
collège, puis on a chanté encore différents airs, et la fête s'est  
terminée, comme il est d'usage en Angleterre, par un chant que  
les anglais aiment beaucoup, le *God save the Queen*. Voilà le  
véritable état des faits que le *Moniteur-Parisien* a défigurés avec  
une malignité.  
J. G. LAMPERT.

Le courrier de Breda est encore arrivé aujourd'hui très-tard  
à l'exception des nouvelles de Paris que nous don-  
nons, les journaux ne nous ont apporté rien d'inté-  
ressant.

**Bourse d'Amsterdam, du 11 janvier.**  
Le cours d'aujourd'hui un grand mouvement dans les intégrales,  
pendant leur cours n'a pas beaucoup varié. Il n'y a eu que peu d'affaires dans  
les autres fonds hollandais. Les actions du chemin de fer hollandais étaient  
très-actives.  
Les fonds espagnols et portugais avec peu d'affaires, restent stationnaires.  
Le cours de l'argent, prêt à garantie 2 1/2 %; prolong. 2 1/2 %; escompte 2 1/2 %.  
Les primes sur le change: 2 1/2 % 55, 1/2 à 1/4; Holl. 5 % 100 à 100, 1/2; Société  
Commerciale 137; Ardoin 21.  
(Handelsbl.)

### Faits Divers.

On lit dans le *Journal d'Odessa*:  
La valeur des exportations du port d'Odessa, dans le cou-  
rant du mois de novembre passé, s'est élevée à la somme de  
207,819 rbls. d'arg.; il a été exporté entr'autres, 99,676 1/2  
chetv. (1) de froment, 40,871 tchetv. de graine de lin, 9,785  
pouds (2) de laine et 26,196 pouds de suif. La valeur des impor-  
tations de l'étranger a été de 590,011 roubles, et celle des ex-  
portations pour l'intérieur de l'empire de 210,080 rbls. d'arg.  
Le total général de l'exportation du port d'Odessa, pendant les  
dix premiers mois qui viennent de s'écouler, a déjà atteint le chiffre de  
2,007,704 rbls. d'arg.; et surpasse de quelque peu celui des  
dix premiers mois correspondants de l'année dernière; l'exportation du  
suif surtout (1,139,843 tchetv.) et celle de la graine de lin  
(1,585 tchetv.) ont été fort considérables, tandis que celle des  
autres marchandises est à-peu-près égale à celle de l'année dernière, et celle  
du suif, beaucoup moins forte qu'en 1842. Le total des importa-  
tions au 1<sup>er</sup> décembre ne s'est élevé qu'à 5,026,643 rbls. d'arg.,  
ce qui est beaucoup moins considérable que la valeur des impor-  
tations de l'année dernière. La navigation de cette année est,  
comme nous l'avons déjà remarqué plusieurs fois, beaucoup  
plus active que celle de 1842: du 1<sup>er</sup> janvier au 1<sup>er</sup> décembre,  
il est arrivé dans notre port 754 bâtimens de l'étranger et il en  
est parti 720.

Le 20 juin, on avisa dans le canal dit de Catherine un bâti-  
ment japonais faisant voile et six autres qui se trouvaient à  
proximité près d'un village japonais situé sur la côte. Une baïdare  
japonaise appareilla de l'endroit. Le koubile, placé debout près  
du gouvernail, agita une peau blanche, après quoi une voile de  
même couleur fut aussitôt hissée sur le brick. Dès que ce signal  
fut aperçu, la baïdare alla droit au brick, qu'elle atteignit à 5  
heures. Le Japonais assis dans la baïdare éprouva une joie ex-  
trême en voyant ses compatriotes sur ce brick; et fit expliquer  
par leur moyen qu'il était l'adjoint du commandant suprême  
à bord du brick, où il fut accueilli par le capitaine Ga-  
wrilow, lequel, après des salutations mutuelles, le conduisit  
dans la cabine. Le Japonais posa son sabre sur la table qui était  
devant lui et déclara, par l'intermédiaire des Japonais qui se

trouvaient sur le brick, s'appeler Kouwai-Oss-Angara et être le  
premier adjoint du chef dans le village de Kwai-Cho-Mai situé  
dans l'île d'Itouroup. Il s'était décidé librement, quoiqu'avec  
le consentement du chef suprême, à aborder ce vaisseau, dans  
l'espoir d'y trouver ses compatriotes ou d'apprendre du moins  
le bon dessein de cette visite russe; dans le cas contraire, il s'é-  
tait engagé à ne retourner sur la côte que le ventre fendu. Là,  
dit-il, sont braqués beaucoup de canons; mais désormais le  
brick n'a rien à craindre, et s'il a besoin d'eau et de bois à  
brûler, il n'a qu'à diriger sa course droit sur le village où il re-  
cevra l'un et l'autre. Il s'offrit même à rester sur le brick jusqu'à  
ce qu'on eût tout reçu. M. le capitaine Gawrilow lui répondit  
que le brick ne manquait de rien et que l'unique objet de sa  
mission était de ramener dans leur patrie les Japonais naufragés.  
Il ajouta que comme ce n'était pas la première fois que les Rus-  
ses en agissaient de la sorte, il espérait que tous les Japonais se  
conviendraient désormais des sentimens bienveillans que leur  
portaient les Russes, et que si jamais ils venaient voir notre col-  
onie, ils seraient reçus partout et en tout temps comme amis et  
bons voisins.

Le 9 décembre, M. Degouée a commencé un second puits  
artésien pour la ville de Châlons-sur-Saône. Après un mois de  
travail, le creusement de 48 mètres et le tubage en cuivre ont  
été complètement achevés. L'eau est comme celle de la place  
de Beaune, claire et d'excellente qualité; elle s'élève à 3 m. 25 c.  
au-dessus du sol. La dépense totale, en y comprenant la four-  
niture d'une colonne de retenue en fer et d'une colonne d'as-  
cension en cuivre rouge, est de 4,000 fr.

Un événement des plus déplorable est arrivé à la fabrique  
de produits chimiques établie près de Nantes, sur la route de  
Rennes.

Seize ouvriers étaient occupés à balayer une des chambres  
de l'atelier et dont le sol est en plomb: des émanations délé-  
tères ne tardèrent pas à les atteindre, et ils s'empressèrent d'a-  
bandonner cette pièce. Cependant le mal était fait, les seize  
ouvriers étaient empoisonnés, et on s'empressa de leur pro-  
diguer tous les secours que leur situation réclamait. Deux de  
ces infortunés sont morts; on espère sauver les quatorze autres.

Le 14 vers le milieu de la journée, un affreux accident a eu lieu  
dans la salle de l'Opéra-Comique à Paris. Le grand lustre sus-  
pendu au centre s'est détaché tout-à-coup; et a écrasé, en tom-  
bant, un ouvrier lampiste qui travaillait à quelques réparations.  
On frémit à la pensée des malheurs qu'il y aurait eu à déplorer  
si un événement pareil était survenu le soir à l'heure de la re-  
présentation.

On assurait que M. Chatau, auteur du télégraphe de jour  
et de nuit établi en Russie, venait de résoudre le problème de la  
télégraphie de nuit avec le télégraphe français, en employant  
cinq feux blancs, deux mobiles et trois fixes. M. Chatau nous in-  
forme qu'il est parvenu à supprimer un feu sans toucher à ses  
signaux de correspondance. Aussi, il emploie deux feux blancs  
mobiles et deux feux blancs fixes; ce qui doit mettre fin aux ex-  
périences télégraphiques de nuit avec des verres colorés.

Un terrible accident a failli porter le deuil dans une fa-  
mille des plus distinguées à Nantes, récemment affligée par la  
perte d'un de ses enfans. Un garçon, qui avait reçu en cadeau  
un fort beau pistolet en chocolat, offrit à un de ses petits cama-  
rades de se battre.

Volontiers, répondit celui-ci; j'en vais chercher un chez  
moi.

Et bientôt l'enfant revient armé d'un pistolet, se met en face  
de l'autre et tire. Mais cette fois l'arme était vraie, elle était  
chargée. Le coup part et emporte la coiffure du jeune P...

On frémit quand on pense qu'un jouet d'étrennes a failli oc-  
casioneer un si effroyable accident.

On écrit de Valenciennes: Un concours considérable de  
curieux se pressait lundi, 8, dans la salle de la mairie de cette  
ville affectée à l'état-civil; il s'agissait d'un mariage peu ordi-  
naire: une jeune et jolie petite personne, Mlle M..., *sourde et*  
*muette de naissance*, mais ayant reçu une instruction soignée,  
prenait pour époux M. F.... Comme la jeune personne ne  
pouvait le déclarer verbalement, elle a écrit et signé de sa main,  
au bas de l'acte, qu'elle consentait à prendre pour époux M.  
F. et qu'elle avait pris lecture du chapitre 6 du code civil, re-  
latif aux *droits et devoirs respectifs des époux*; et immédiatement,  
M. Dutemple, adjoint faisant les fonctions d'officier d'é-  
tat-civil, a prononcé, au nom de la loi, que M. F. et Mlle M.  
étaient unis par le mariage.

### EXTERIEUR.

**TURQUIE.** — CONSTANTINOPE, 22 décembre. La Sublime-  
Porte a été informée en dernier lieu que des hordes indiscipli-  
nées d'Albanais s'étant répandues, en armes, dans les environs  
de Niche, avaient exercé les violences les plus coupables contre  
les sujets chrétiens, et s'étaient livrées à des actes de vol et de  
brigandage. S. H. le sultan, dont tous les efforts tendent à asu-  
rer le bien-être et la tranquillité des populations placées sous  
son sceptre, et que la Providence lui a confiées comme un dépôt  
sacré, a appris avec un vif mécontentement ces scènes de désor-  
dre, et les mesures les plus promptes et les plus énergiques ont dû  
être prises pour les faire cesser. En conséquence, l'un des hauts  
fonctionnaires de la Sublime-Porte, Séhin-bey, et Ali-Riza-pa-  
cha, officier distingué de l'armée, sont chargés de faire une en-  
quête sévère sur les désordres causés par les Albanais, de punir  
les coupables, d'empêcher la reproduction de ces actes de  
violence et d'assurer ainsi le bien-être des populations. Dans le  
cas où ces hordes tenteraient de nouveau à porter le ravage  
dans ces provinces, des ordres ont été expédiés aux comman-  
dants de l'armée de Roumélie, qui se trouve à proximité, pour  
qu'ils envoient des forces suffisantes, afin de réprimer énergi-  
quement toute atteinte à l'ordre et à la tranquillité.

**HANOVRE.** — Le 8 janvier. On assure positivement que les  
membres de la commission pour la navigation de l'Elbe sont de  
nouveau réunis dans ce moment à Dresde, à l'effet de régler la  
question, si souvent agitée, du péage de Stade.

On prétend que le gouvernement hanovrien a cédé dans la  
question de principe, en tant qu'il a consenti à ranger ce péage  
sous la catégorie des droits fluviaux; ainsi il ne s'agirait plus  
que de fixer le tarif de manière à ce qu'il n'entraîne aucun dé-  
ficit pour le trésor, comparativement au mode de prélèvement

usité jusqu'ici. Ce qui a lieu d'étonner, c'est que l'Angleterre  
s'est retirée des négociations qui, comme on sait, ont été con-  
duites très-activement avec le Hanovre au sujet du péage de  
Stade.

**ESPAGNE.** — MADRID, le 9 janvier. La reine a désiré s'en-  
tendre en particulier avec le sieur Donoso Cortès de tout ce  
qui a rapport à sa mère. Leur conférence a duré près de deux  
heures. M. Donoso Cortès vient d'être nommé intendant de la  
maison royale.

Les résultats des élections connues jusqu'à ce jour sont tous  
en faveur des progressistes.

**FRANCE.** — PARIS, 16 janvier. — **Chambre des dé-  
putés.** — Nous avons donné hier, la partie principale de la  
discussion du 15, relativement au projet d'adresse.

A la séance du 16, cette discussion a été continuée, et après  
un discours de M. Gustave de Beaumont, qui a passé en revue et  
attaqué fort vivement la politique du gouvernement à l'inté-  
rieur et à l'extérieur, M. Thiers a pris la parole. Voici un resu-  
mé de son discours:

M. Thiers: Je dois dire sur-le-champ à la chambre le motif  
qui m'a fait monter à la tribune. J'ai pris peu de part à ses dé-  
bats depuis 2 ans. Je ne m'y suis mêlé que pour faire acte d'ad-  
hésion à quelques grandes mesures du gouvernement, cependant  
je dois déclarer que l'ensemble de la marche du pouvoir ne me  
satisfait pas. Je ne la trouve ni franche, ni décidée. Je trouve le  
gouvernement au-dessous de la situation. Je ne méconnais pas  
le calme et même la prospérité du pays. Mais la position était  
la même sous le cabinet du 15 avril.

Cependant, nous nous sommes réunis contre ce ministère et  
nous l'avons renversé. On me dit qu'il ne faut pas s'en vanter.  
Je n'ai été ni le plus vif ni le moins ardent dans cette coalition.  
Mais, j'en conviens, je voudrais avoir épargné, à l'aspect de ce  
qui s'est passé depuis, la moitié de mes paroles à cette occasion.

Deux tendances se disputent la politique. Toutes deux s'inti-  
tulent du nom de progrès. Mais comment entendent-elles le  
progrès? L'une le voit dans des améliorations, dans des perfec-  
tionnemens; l'autre le voit dans la stabilité, dans la durée. Je  
suis convaincu qu'il est impossible de gouverner longtemps,  
dignement, fortement, sans des concessions à ces tendances. On  
me demandera quelles sont ces concessions: je ne suis pas un  
partisan fanatique de ce qu'on appelle le progrès. Je me défie  
de cette tendance dans le siècle qui s'intitule plus particulière-  
ment le siècle du progrès.

Cependant je suis convaincu, que des concessions utiles et  
raisonnables sont à faire à cette tendance.

Les idées que j'émetts ne sont pas nouvelles: je les ai toujours  
professées. Je pense que tout politique a besoin d'un point d'ap-  
pui, d'un principe, et que celle qu'on intitule la *politique mo-  
deste*, n'est pas dans la situation, un moyen de gouvernement.  
Dans tout gouvernement il faut tenir compte des tendances qui  
existent, et voir ce qu'on peut leur concéder, s'en servir pour  
marcher, guider et gouverner. Il faut chercher une base dans  
la satisfaction des intérêts existans. Eh bien! cette satisfaction,  
je n'hésite pas à la dire, était plus entière sous l'administra-  
tion du 15 avril. L'administration actuelle a aidé à renverser ce  
cabinet du 15 avril; le 29 octobre elle a commencé à refaire la  
situation, et, je le répète, dans des conditions pires. Avec un  
pareil système, on peut exister: mais on ne gouverne pas, à  
moins qu'on n'appelle gouverner, adopter des projets en été  
pour les abandonner en hiver.

On a souvent parlé de la difficulté de renverser un cabinet  
qui est susceptible. Eh bien! vous verrez quelle est la difficulté  
de renverser un cabinet qui n'est pas susceptible. Nous avons  
été peut-être trop susceptibles antérieurement. Voyez les in-  
convéniens qu'il y a à ne l'être pas assez.

On vous a présenté une foule de lois; les unes bonnes les au-  
tres mauvaises; quelques-unes ont été adoptées beaucoup  
d'autres ont été rejetées, beaucoup ont été retirées, parmi ces  
dernières plusieurs étaient essentielles; mais le ministère a  
craint pour son existence et les a retirées. Il n'est peut-être pas  
de ministère qui ait touché à autant de choses que le 29 octo-  
bre; de ministère qui en ait autant abandonnées. C'est que le  
défaut de force, l'impuissance du pouvoir est une calamité  
publique.

L'orateur cite la loi des patentes, la loi sur le recensement,  
la loi sur les monnaies, la loi sur les chemins de fer.

Arrivant aux traités sur le droit de visite, l'orateur signale la  
résolution première du cabinet d'aggraver ces traités. Il recule  
devant la volonté prononcée de la chambre. Il entreprend même  
de désaffecter ce qui a été fait. Aujourd'hui il vient annoncer  
qu'il a commencé sa tâche, j'ai trop de respect pour lui, pour  
lui dire ce que j'en pense. Nous avons déjà dans nos adresses l'a-  
mendement sur la Pologne qui se reproduit annuellement et  
inutilement. Eh bien! je suis convaincu que d'ici à quelques an-  
nées vous aurez un autre amendement aussi efficace: c'est celui  
sur le droit de visite. J'ai honte pour mon pays de pareilles ma-  
nifestations. Je lis la rougeur au front ce que les journaux an-  
glais en disent; je dis qu'elles compromettent non-seulement  
l'honneur national, mais encore l'honneur de la couronne.

M. Desmoussaux de Gière: Je demande la parole.

M. Thiers: Autre preuve de courage du ministère et de son  
respect pour le principe constitutionnel: Il a été question d'un  
projet de loi de dotation en faveur de M. le duc de Nemours.  
Personne ne doute de son existence. Une administration forte et  
loyale aurait tout d'abord adopté le projet et en aurait fait une  
question de son existence.

Au lieu de cette marche, que voyons-nous? Le cabinet ha-  
lance, sonde les opinions, témoigne des incertitudes et résout  
enfin qu'il ne dira ni oui, ni non.

C'est compromettre toutes les questions constitutionnelles!  
C'est compromettre la couronne, comme on a compromis la  
prérogative de la chambre au sujet de la question du droit de  
visite. Je déclare donc, par tous ces motifs, que je suis dans  
l'opposition en 1844, comme je l'étais en 1839, et par les mê-  
mes motifs.

M. Duchâtel, ministre de l'intérieur répond à M. Thiers:

L'honorable M. Thiers, dans son discours, a parlé plusieurs  
fois de ses égards pour les personnes. Je crois que ces égards  
ne l'ont gêné en rien dans son discours. Avec la même liberté,  
j'examinerais ses théories sur le pouvoir; je répondrai à ses ré-  
prouches tant sur l'action du gouvernement à l'intérieur qu'à  
l'extérieur.

Nous ne sommes étrangers ni les uns ni les autres au pouvoir.

(1) Un tchetv. est équivalent à 209, 72 litres.  
(2) Un poud est 16,372 kilogrammes.

Nous l'avons également exercé, nous savons combien cet exercice est difficile. M. Thiers a beaucoup parlé de 1839. Il a malheureusement peu parlé de 1840.

Au moment du départ du courrier la séance continue.

**BELGIQUE.** — BRUXELLES, 17 janvier. La chambre a décidé hier, qu'elle discuterait immédiatement après les vacances de paques les conclusions de la commission d'enquête. Elle a repris ensuite la discussion du budget des finances, qui a été adopté.

Dans la même séance ont été présentés divers projets de loi, entr'autres un sur la comptabilité générale de l'état, un sur les pensions civiles et ecclésiastiques, et un projet de loi tendant à établir un droit de fabrication et un droit de débit sur les tabacs. M. le ministre des travaux publics a annoncé qu'il présentera dans quelques jours un projet de loi sur le réindigement des poldres.

## VARIÉTÉS.

**Histoire Contemporaine. — Biographie, Économie Politique.**

### SIR ROBERT PEEL.

(Suite. — Voir notre n° 13.)

Dans le cours de cette longue campagne, sir Robert Peel ne fit que deux fautes : la première fut de céder à un caprice de Guillaume IV, et d'accepter le ministère en 1834, avant d'être certain de la majorité dans la chambre des communes, tentative qui n'aboutit qu'à renouveler pour cinq années le bail du cabinet whig. La seconde fut de se laisser enivrer par le succès en 1839, au point de prétendre constater son triomphe en faisant violence aux convenances personnelles de la reine Victoria. Sir Robert Peel a des inconveniens de caractère qui annulent à quelques égards sa valeur comme chef de parti. Il est raide, froid et presque hautain dans ses relations personnelles; de là vient qu'on le subit plus qu'on ne l'accepte, et que l'hommage que l'on rend à sa supériorité est presque toujours un hommage forcé. Ses adversaires le respectent, mais ses partisans ne l'aiment point; ils ne l'auraient pas choisi, mais les circonstances le leur ont imposé; sir Robert Peel est ainsi l'expression la plus parlementaire du parti qui penche le plus vers les doctrines du pouvoir absolu.

La tentative prématurée de 1834 servit du moins à mettre en relief les qualités et l'importance politique de sir Robert Peel. Lord Grey, satisfait d'avoir mené à bien la grande œuvre de la réforme, était rentré dans la retraite, et lord Melbourne lui avait succédé dans la direction du cabinet. Dans l'automne de 1834, la promotion de lord Althorp à la pairie laissa vacant le poste de chancelier de l'échiquier, qui ne peut être rempli que par un membre des communes. Lord Melbourne s'étant présenté à Windsor pour prendre les ordres du roi, avant d'assigner un successeur au ministère démissionnaire, Guillaume IV lui signifia que le ministère whig avait cessé d'exister. Le duc de Wellington fut appelé à former une autre administration, mais il déclara noblement que cette mission appartenait à sir Robert Peel, auquel il céda ainsi le premier rang parmi les conservateurs. Sir Robert Peel, voyageant alors en Italie, en attendit son retour pour constituer le cabinet; le duc se chargea de l'intérim.

La première démarche de sir Robert Peel, en prenant possession du gouvernement, fut d'entamer des négociations avec lord Stanley et avec sir J. Graham, qui, sur la question des concessions à faire à l'Irlande, s'étaient séparés avec éclat de leurs collègues, et qui occupaient avec quelques amis une position intermédiaire dans le parlement. Mais on ne passe pas d'un parti à un autre sans éprouver par une sorte de quarantaine les nouvelles opinions que l'on veut embrasser. Lord Stanley repoussa donc les ouvertures qui lui étaient adressées; et sir Robert Peel, ne pouvant pas encore compter, pour grossir ses rangs, sur les whigs défectionnaires, dut recourir à la dissolution du parlement.

Si les élections ne donnaient pas la majorité au parti conservateur, elles ajoutaient beaucoup à ses forces; la distance qui le séparait des whigs dans la chambre des communes, fut réduite de cent seize à trente voix. Il put désormais entrevoir le succès et ne plus le considérer que comme une question de temps. Alors commença entre lord John Russell, qui dirigeait la coalition des whigs avec les radicaux, et le premier ministre, une des luttes les plus brillantes dont l'histoire parlementaire de la Grande-Bretagne ait conservé le souvenir. De part et d'autre, on déploya toutes les ressources de la tactique, et la discipline des soldats égala le talent consommé des généraux. Bientôt d'abord dans l'élection de l'Orateur (*speaker*), que les whigs emportèrent à dix voix de majorité (316 contre 306), sir Robert Peel se vit encore défait dans la question de l'adresse par une faible majorité de sept voix; mais comme il avait l'appui de la cour, et comme il espérait encore dans la déunion possible de ses adversaires, le premier ministre déclara que le cabinet ne se retirerait pas avant d'avoir éprouvé l'opinion de la chambre sur les projets qui devaient lui être soumis. Au nombre de ces projets figurait un bill que relevait les dissidents de l'obligation de contracter mariage selon les rites de l'Église établie, hommage rendu à la liberté des cultes dans un pays qui n'a pas le mariage civil. Le ministère y avait joint un plan de composition pour les dîmes perçues en Irlande. Ce bill ne soulageait ni les souffrances ni les sentimens du peuple irlandais; ce fut le point vulnérable que l'opposition choisit pour attaquer le cabinet.

Au mois de mars 1835, lord John Russell proposa à la chambre des communes de se former en comité pour examiner le temporel de l'Église d'Irlande, et la chambre en comité décida qu'il était convenable d'appliquer l'excédant de ce revenu à un autre emploi. Cette première résolution obtint une majorité de 33 voix (322 contre 289). Immédiatement après, lord John Russell fit une motion qui portait que l'excédant des revenus ecclésiastiques serait consacré à l'éducation de toutes les classes du peuple, sans distinction de religion. Cette résolution, qui n'était que la conséquence de la précédente, réunit 262 voix contre 237. Enfin, et pour ne laisser aucun refuge à l'amour-propre du cabinet, lord John Russell amena la chambre à déclarer qu'aucune des résolutions relatives aux di

pouvait résoudre la difficulté d'une manière définitive, à moins de contenir le principe déjà posé. Cette clause célèbre de l'appropriation, après avoir renversé le ministère d'essai de sir Robert Peel en 1835, devait plus tard, et par un singulier retour de fortune, contribuer à la chute des whigs.

Loin de se laisser abattre par sa défaite, sir Robert Peel ne songea qu'à relever le moral du parti conservateur. Un mois après, répondant au toast que lui avaient porté les marchands de Londres dans un banquet donné en son honneur, il disait :

« Les institutions de ce pays sont en danger; il y a danger pour cette forme mixte de gouvernement, sous laquelle nous avons vécu et prospéré; mais il dépend de vous, il dépend de tous ceux qui pensent comme vous et qui sont dans une position semblable, de conjurer le péril; vous pouvez, par une activité sans relâche et par l'exercice des fonctions que la constitution vous a laissées, diminuer, sinon détruire le mal. Mon opinion bien arrêtée est, que vous n'y parviendrez qu'en obtenant pour vos principes une influence réelle dans l'assemblée qui est la branche populaire de votre législature. Ne nous livrons donc pas à de vaines lamentations; ne perdons pas notre temps à regretter ce qui est sans remède; nous aurons fait le premier pas vers la sécurité, si nous connaissons la source réelle de notre force, si nous avons une confiance légitime dans ce pouvoir, ainsi que la ferme résolution de l'exercer. Tout ira bien, si vous ne désespérez pas des affaires publiques. »

« Je vous avertis de ne vous reposer ni sur la prérogative de la couronne, ni sur l'influence ou l'autorité de la chambre des lords; ni sur l'une et l'autre combinées. La prérogative de la couronne et l'autorité des lords sont constitutionnellement puissantes, lorsqu'il s'agit de contrôler les actes ou les envahissemens de la chambre des communes; mais dans le temps où nous vivons, nous ne devons plus considérer ces barrières comme des obstacles infranchissables, ni comme des institutions que l'on puisse commettre sans crainte avec le tempête des passions, avec le conflit des ambitions et avec l'amour du changement. Le gouvernement du pays, permettez-moi de vous le dire, a principalement besoin de la bienveillance de la chambre des communes, qui doit être l'instrument immédiat de son action. Je le répète, la prérogative royale et l'autorité de la chambre des lords sont utiles, nécessaires même dans la balance des pouvoirs constitués; mais il ne faut pas forcer ces pouvoirs. Vous ne trouveriez pas digne du nom de gouvernement, un état de choses qui ne serait qu'une succession de rivalités et de collisions entre les deux branches de la législature. Vous voulez voir toutes les branches de la législature unies, mais en maintenant leur indépendance respective, et dirigées dans un harmonieux concert vers la grande fin des sociétés civiles, le bien public. Je vous supplie donc de ne pas estimer au-dessous de sa valeur, et de bien comprendre le pouvoir de la chambre des Communes, de ne pas trop compter sur les moyens qui peuvent exister théoriquement de contrôler ce pouvoir et de le tenir en échec; mais d'assurer à vos principes dans la chambre, en exerçant vos privilèges constitutionnels, une influence qui sera cent fois plus puissante pour établir ce qui est mal, que le contrôle de la couronne et de la chambre des lords. »

En entrant au ministère, j'avais annoncé la ferme détermination de m'en tenir au bill de réforme. Je crois avoir rempli cet engagement. Nous avons agi, mes amis et moi, dans l'esprit du bill de réforme, non pas en nous soumettant froidement et passivement à la lettre de la loi, mais en montrant une honnête et entière déférence pour l'autorité qu'il a établie... Permettez-moi de vous recommander cet exemple. Ne vous flattez pas même de l'espoir éloigné de modifier le système actuel; n'ayez pas l'air de menacer, même par la pensée, ceux qui ont acquis de nouveaux droits, de s'en voir quelque jour dépouillés. Attachons-nous à la constitution, telle qu'elle existe aujourd'hui. J'ose vous prédire que la proposition d'un changement ne viendra pas de vous. Elle viendra de ceux qui ont demandé, avec les plus grands cris, le bill de réforme, de ceux qui voulaient le bill tout entier et rien que le bill. Elle viendra d'eux, et le moment n'est pas éloigné où ils reconnaîtront que la réforme ne répond pas à l'objet qu'ils se proposaient et n'est pas assez puissante pour exclure l'influence des principes conservateurs. Acceptons donc les dispositions du bill de réforme, et fortifions-nous par cette déclaration, dans la résistance à tout nouveau projet de changement.

Ces paroles vraiment prophétiques, en dessinant la position du parti conservateur, annonçaient aussi par quelle tactique il allait embarrasser la marche de ses adversaires. L'opposition de sir Robert Peel fut d'abord peu active. Le ministère Melbourne, délivré de ses membres les plus timides, voguait à pleines voiles, et pendant deux ans, sa marche ne fut signalée que par des succès. En 1837, le roi Guillaume IV étant mort, l'avènement de la reine Victoria fit passer de ce côté l'ascendant du pouvoir royal. Mais dès les premiers mois de 1838, l'édifice whig parut chanceler. A force de réduire l'impôt, le ministère avait laissé tomber les recettes au-dessous des dépenses. Une crise effroyable, provoquée par la banqueroute américaine, vint jeter la détresse et la consternation dans les districts manufacturiers. Pendant que les ressources diminuaient, les besoins du gouvernement allaient croissant avec ses témérités. Il fallait de l'argent tantôt pour réprimer l'insurrection du Canada, tantôt pour envoyer des expéditions dans l'Afghanistan, dans les mers de la Chine et sur les côtes de la Syrie. En même temps, les whigs défectionnaires qui s'étaient ralliés aux conservateurs, prenaient la tête de l'opposition, et lord Stanley ne cessait pas de harceler, à propos des questions que faisait naître l'état de l'Irlande, les ministres, ainsi que leur utile mais incommode allié O'Connell.

Dans une de ces rencontres, l'opposition ayant obtenu cinq voix de majorité, lord Melbourne donna sa démission. Sir Robert Peel, mandé par la reine, exigea le renvoi des dames d'honneur qu'elle affectionnait le plus, sous prétexte que ces dames tenaient au parti whig.

C'était pousser un peu loin les conséquences du principe qui veut que le roi règne et ne gouverne pas. La reine ayant résisté, sir Robert Peel dut renoncer à former une administration. Les whigs, rétablis pour la seconde fois dans leurs fonctions ministérielles, cherchèrent à regagner l'opinion publique, à l'intérieur, par la réforme dans le tarif de la poste aux lettres et par un changement d'alliances au dehors. Cette politique a prolongé de deux années l'existence du cabinet,

présidé par lord Melbourne. A quel prix? L'Angleterre...

« Nous le rievons sur cette sombre année 1840; n'oublions pas de raconter par quel égarement de l'amour-propre un ministre anglais rompit l'alliance intime des deux grandes puissances occidentales; cette alliance qui devait être la plus solide base de la civilisation. »

N'ajoutons pas, par nos récriminations, aux différends deux grands peuples. Il suffit de rappeler que le 15 mai 1840, l'inimitié de la France et de l'Angleterre, interrompue par dix années de bonnes relations, reprit inopinément cours. Il suffit de dire que ce jour-là, lord Palmerston déclara la déchéance des whigs. Les whigs avaient apporté en Angleterre l'alliance française; et cette dot avait largement fructifié, car la réforme en était sortie. Mais du moment que les successeurs de lord Grey répudiaient des relations d'intimité qui avaient fait leur force, leur règne devait toucher à sa fin; car ils n'avaient plus aucune destinée à remplir.

(La suite à un prochain numéro.)

### Théâtre-Royal-Français.

Samedi 20 janvier, représentation N° 91.

La cinquième représentation de:

### LA REINE DE CHYPRE.

Grand-opéra en cinq actes, paroles de M. de St.-Georges, musique de M. Halévy; orné de trois décorations nouvelles de la composition de M. J. Hove. Divertissemens de M. Bolzquet. Costumes entièrement neufs, dessinés par M. Berkhout, costumier.

#### Danse,

Au premier acte: **Pas de Trois**, dansé par M. Bolzquet, Mlles G. et L. Laborderie.

Au troisième acte: **Chœur Dansé**, exécuté par MM. et dames du chœur et mesdames du corps de ballet.

Quatrième acte: **La Cypriote**, dansé par mesdames du corps de ballet. **Pas de Deux Cypriote**, par M. Bolzquet et Mlle Laborderie.

Va la longueur du spectacle on commencera à SIX heures.



### HH. BOEKDRUKKERS EN BOEKHANDELAREN.

aan welke prospectussen en in teekelijsten zijn toegezonden, van een den Boekdrukker L. Loebenberg te 's Gravenhage uit te geven: *Beknopte volledige Handleiding tot het Overlaan van Drukvoormen ten gebruik van Lettersetters*, worden vriendelijk uitgenoodigd, de namen en het getal door HED. verkregen in teekeningen, ten spoedigste, aan bovenstaand te op te zenden, in zooverre dit niet reeds geschied is. Aangezien het aantal teekeningen reeds toereikende is om de kosten te dekken, zoo zal het zeer spoedig ter perse gelegd worden.

### RABAIS RÉEL EXTRAORDINAIRE. LES MYSTÈRES DE PARIS.

très jolies éd. avec figures, en 15, 10 et 4 vol., à f 6, et 4.40. Toute demande affranchie sera expédiée aussitôt réception. Il ne reste que très peu d'exempl. chez F. Canongette, à Amsterdam.

### Cours des Fonds Publics.

Bourse d'Amsterdam du 17 Janvier.

		COURS	OUVERT.	FERME
	Int.	16 janv.	17 janv.	17 janv.
Dette active	100	100	100	100
Dito dito	21	55	55	55
Syndicat	4	94	94	94
Dito	3	80	80	80
Société de Commerce	4	136	136	137
<b>Pays-Bas.</b>				
Dito nouvelle	4	—	—	—
Emprunt de 1836	4	—	—	—
Dito des Indes	5	—	99	—
Chemin de fer du Rhin	4	—	92	—
Dito de Harlem	6	—	65	—
Dito de Rotterdam	6	—	65	—
Act. du lac de Harlem	5	—	—	—
Oblig. Hope & C. 1798 & 18165	—	—	108	108
Dito dito 1828 & 18295	—	—	108	—
Inscript. au Grand Livre	6	—	—	—
Certificats au dit	6	—	74	—
<b>Russie</b>				
Dito inscriptions 1831 & 1833	5	—	99	—
Emprunt de 1840	4	—	91	—
Id. chez Stieglitz et Comp.	4	—	90	—
Passive	5	—	5	—
Dito différés à Paris	—	—	6	—
<b>Espagne</b>				
Deffered	—	—	—	—
Ardois	5	21	21	21
Obligations Goll. & Comp.	5	—	—	—
<b>Autriche</b>				
Dito métalliques	5	—	—	—
Dito dito	2	—	—	—
<b>Angleterre.</b>				
Cons. Ann.	3	—	—	—
<b>France</b>				
Inscriptions au Grand-Livre	3	—	—	—
<b>Pologne</b>				
Actions 1836	—	—	—	—
<b>Bresil.</b>				
Cons. Ann.	5	—	—	—
<b>Portugal</b>				
Obligations à Londres	2	46	46	46

Bourse de Paris du 10 Janvier.

		COURS	OUVERT.	FERME
	Int.	15 janv.	16 janv.	16 janv.
<b>France</b>				
Cinq pour cent	—	—	125 00	—
Trois pour cent	—	—	82 85	—
Emprunt Ardois	—	—	30	—
Ann. différé	—	—	—	—
<b>Espagne</b>				
Ann. dit	—	—	—	—
Passive	—	—	5	—
<b>Naples</b>				
Certificats Falconet	—	—	106 75	—
<b>Pays-Bas</b>				
Dette active	2	—	—	—
Dette active	5	—	—	—
<b>Belgique</b>				
Dito	3	—	—	—
Banque belge	—	—	682 00	—
<b>États-Unis.</b>				
Obligations de la Banque	—	—	—	—

Bourse d'Anvers du 17 Janvier.

Métalliques, 5 % — Naples, 5 % — Ardois, 5 % 20 1/2 — Dette différée ancien, — Passive, 5 % — Lots de Hesse, 68 1/2 fr. — Cours après la Bourse (2 1/2 heures). Ardois, 20 1/2, 20 1/2 — Coupons, —

Bourse de Londres du 15 Janvier.

3 % Consol. 97 — 2 1/2 % Holl. 54 1/2 — 5 % 100 — 5 % (New Emp.) — Esp. 5 % 22 — Id. 3 % — Port. 5 % — Id. (60) 5 % — Russes, —

Bourse de Vienne du 11 Janvier.

Métalliques, 5 % 111 1/2 — Dito, 4 % 100 — Dito, 3 % 76 1/2 — de 1834 — Actions de la Banque 1631.

LA HAYE, chez Léopold Loebenberg, L'Age Nieuwstr.